

Paris, mercredi 1er décembre 2021

Assises du Commerce : le Conseil du Commerce de France* propose des solutions concrètes pour accompagner le commerce sur la voie de la transition numérique et environnementale.

Fort de l'adhésion de plus de 30 fédérations, le CdCF est une organisation qui rassemble en son sein toutes les formes de commerce, qu'ils soient indépendants ou franchisés, commerces associés ou distribution intégrée, et de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation, ecommerce, etc.

Depuis plusieurs mois, ces fédérations et leurs entreprises ont activement participé à la préparation des assises lors des nombreuses auditions menées par le Gouvernement. Elles auront encore l'occasion de le faire en présentant leurs propositions pour réussir la transformation du commerce, au sein des quatre ateliers thématiques.

En effet, la crise sanitaire que nous traversons a démontré que les entreprises du commerce doivent s'adapter pour résister, en transformant leur modèle économique traditionnel en un modèle omnicanal. Ce nouveau modèle exige de nombreux investissements pour moderniser les commerces, développer des outils digitaux performants, attirer de nouveaux employés, optimiser la logistique, etc. Il requiert également un soutien fort du gouvernement pour parvenir à instaurer une équité concurrentielle entre tous les acteurs.

Ces trois semaines de travaux seront également l'occasion pour le CdCF et ses fédérations membres de confronter leurs idées avec les autres parties prenantes du commerce afin de construire ensemble des solutions concrètes pour réussir la transition numérique et environnementale du commerce.

Le CdCF a rédigé une contribution (cf. ci-dessous), socle commun des fédérations adhérentes, qu'elle remettra à chaque président d'atelier pour contribuer aux orientations stratégiques pour l'avenir du commerce.

William Koeberlé, président du CdCF, qui sera grand témoin de l'atelier consacré au commerce dans les territoires, rappelle que ces assises « seront l'occasion pour les acteurs du commerce de saisir l'opportunité d'établir un diagnostic en commun et de définir tous ensemble les stratégies et les priorités du commerce de demain ».

Les fédérations adhérentes du CdCF









































































Comment adapter le commerce aux nouveaux modes de consommation ?



CRÉER un livret « transformation numérique des entreprises » sur le modèle du livret de développement durable et solidaire pour orienter une partie de l'épargne des Français vers le financement de la transformation digitale des commerces.



S'ENGAGER dans un développement écoresponsable pour réduire l'empreinte environnementale de nos commerces et accompagner les clients dans une consommation plus durable.



DÉVELOPPER des diagnostics numériques des commerces et la formation des commerçants en abondant les fonds des OPCO dédiés à la réalisation de ces diagnostics.



LIBÉRALISER l'ouverture des magasins le dimanche et en soirée, sous réserve d'accord social fixant les contreparties accordées aux salariés.



Comment préserver et développer le commerce dans les territoires ?



DÉPLOYER massivement les managers de centre-ville.



FACILITER les changements de destination des locaux commerciaux en simplifiant les procédures administratives (par exemple, pour faciliter la revente de locaux commerciaux vacants, autoriser le changement de destination a priori, c'est-à-dire avant la vente, afin qu'il puisse être considéré, dès la vente, comme un local autorisé pour l'habitation en plus d'un local commercial).



ENCOURAGER les projets de restructuration à m² constants : dès lors qu'un projet d'extension ou de restructuration de points de vente existants ne génère pas de nouveaux m² de surfaces artificialisées, notamment grâce à des mesures de compensation ou encore en supprimant d'autres surfaces commerciales, il ne devrait pas être interdit.



INCITER à la réutilisation des friches, ce qui passe par une amélioration de la connaissance de celles-ci en créant un inventaire national ou local des friches, mis à disposition de toutes les parties prenantes et répondant à certaines exigences. Prévoir également une fiscalité incitative à la réutilisation de friches en prévoyant par exemple une exonération de la taxe d'aménagement et de la taxe foncière pendant 5 ans.



FAVORISER la transformation des m² commerciaux obsolètes et énergivores grâce à une prime à la conversion.



Comment renforcer l'équité entre les acteurs et leur compétitivité ?



RENDRE LE COMMERCE français plus compétitif en réduisant le poids des impôts de production.



SOUTENIR les investissements numériques, logistiques et écoresponsables de tous les commerçants par un mécanisme de crédit d'impôt ou de suramortissement accéléré, valable sur l'imposition des bénéfices ou à défaut sur d'autres impôts payés par les commerçants comme la TASCOM.



INSTAURER une équité concurrentielle entre tous les acteurs



Comment favoriser l'emploi dans le commerce ?



PROLONGER l'aide exceptionnelle du plan «1 jeune 1 solution » pour le recrutement des apprentis et pour le recrutement des alternants en contrat de professionnalisation.



AIDER les entreprises à financer la formation de leurs collaborateurs en orientant une plus grande partie des fonds de la formation professionnelle vers le financement des plans de développement des compétences de toutes les entreprises du commerce.



ADAPTER le recrutement aux nouvelles attentes des employés, réfléchir au maintien dans l'emploi des séniors.



ORGANISER une campagne de communication type « semaine des métiers » pour faire la promotion de nos emplois et revaloriser nos métiers.



^{*}A propos du Conseil du Commerce de France

Le <u>Conseil du Commerce de France</u> présidé depuis le 7 juin 2016 par William Koeberlé, est une association qui regroupe une trentaine de <u>fédérations professionnelles</u>. Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,6 millions de personnes.

Contact presse: Corinne Chautemps 06 21 01 69 97